

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

A I M P G P S

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS 2020

Compte de fonctionnement

a) Administration de l'association

Rappelons que les frais d'administration sont répartis proportionnellement aux équivalents-habitants déterminés pour l'ensemble des communes membres de l'association, ainsi que de la place d'armes de Drognens.

Les frais d'administration de l'année 2020 se sont élevés à Fr. 51'139.85 (hors TVA), alors qu'ils avaient été budgétisés à Fr. 54'700.-. Ces rubriques comptables n'amènent pas de commentaires particuliers et correspondent généralement aux années antérieures avec quelques faibles variations.

b) Traitement des eaux

Sous ce chapitre, l'association enregistre tous les frais d'exploitation de la station d'épuration, des stations de pompage et des collecteurs d'eaux usées.

Les frais d'exploitation sont répartis entre les communes de l'association selon la clé de répartition approuvée par l'assemblée des délégués du 6 novembre 2018, pour la période 2019 et 2020.

Les charges d'exploitation de l'année 2020 se sont élevées à Fr. 1'337'851.49 (2019 : Fr. 1'313'147.62) ; au budget ces frais étaient estimés à Fr. 1'454'000.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 116'148.52. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 15'000.-), l'évacuation des boues (env. Fr. 10'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est inférieure d'env. Fr. 5'000.-, celle des machines est env. Fr. 14'000.- inférieure au budget. Par contre, celle liée à l'entretien des collecteurs est supérieure d'env. 14'000.-, ceci par le fait de la réfection de diverses chambres EU dont les couvercles et fonds avaient été endommagés. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 68'939.28 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid (Pronovo SA). Cela est supérieur au budget d'env. Fr. 10'000.-. Pour la position 71.315.06 pour le remplacement du disque d'égouttage, les frais inhérents ont été inférieurs au budget d'env. Fr. 12'000.-. Le logiciel à mettre en place pour l'adaptation et le renouvellement de notre clé de répartition des frais a été plus onéreux que prévu, soit d'env. Fr. 6'000.- de plus.

Au niveau du personnel temporaire, Fr. 17'526.70 ont été dépensés alors que nous avions prévu Fr. 20'000.- au budget.

Au niveau des rentrées, sous la position 71.436.03 à noter env. Fr. 21'000.- de remboursements d'assurances correspondant à des bris de machines, indemnité journalière et indemnité d'un contrat de servitude sur une parcelle.

Quant au développement des études d'avant-projet pour la STEP régionale AEGN-AIMPGPS, le budget 2020 prévoyait des dépenses pour Fr. 50'000.- et nous avons dépensé globalement la somme de Fr. 11'615.- (en 2016 et 2017, une somme de Fr. 60'000.- avait été budgetisée).

Aucun frais pour les intérêts financiers n'a été consenti, seuls des frais bancaires sont intervenus pour Fr. 300.- par rapport à un montant de Fr. 500.- au budget.

Globalement, le budget des charges d'exploitation de l'exercice écoulé a été respecté.

Comme depuis plusieurs années, il faut relever que les communes ne versent aucune annuité liée à des travaux d'investissements puisqu'aucun investissement n'est entrepris, tout ayant été traité par l'exploitation.

Comme à l'accoutumée, les frais d'exploitation sont inférieurs au budget et l'association peut donc attribuer une part supplémentaire qui est mise au titre de réserve à fin 2020. Le tableau des engagements financiers des communes pour ce qui concerne les investissements de base, le PGEE, le renouvellement de la déshydratation et la part attribuée aux « réserves » a été mis à jour et renseigne les communes sur leurs situations financières respectives.

Il faut préciser en outre que comme annoncé lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020, le comité de direction avait renoncé à encaisser la globalité des charges prévues au budget 2020 auprès des membres de l'association. La renonciation de cet encaissement porte sur un montant de Fr. 100'000.- (TVA comprise).

Au Bilan

Comme les années précédentes, l'essentiel de l'actif du bilan est composé des investissements réalisés par l'association, à savoir les collecteurs, les stations de pompage et la station d'épuration. A cela s'ajoutent les montants avancés pour l'établissement du PGEE et la question du renouvellement de l'installation d'oxygénation des boues biologiques ainsi que la déshydratation.

Romont, le 30 mai 2021
D. BARD